

Fédération Guinéenne de Football  
Monsieur Ibrahima Barry

Envoyée par courriel: [guineefoot59@yahoo.fr](mailto:guineefoot59@yahoo.fr)  
[ibrahimablasco@hotmail.fr](mailto:ibrahimablasco@hotmail.fr)

Secrétaire général Guinéefoot

Zurich, le 21 décembre 2016

SG/vem

**Assemblée Générale de la FGF**

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans la perspective de l'Assemblée Générale de la Fédération Guinéenne de Football (ci-après: FGF) qui aura lieu le 28 décembre 2018, nous tenons à porter à votre connaissance les faits suivants :

Selon les dossiers en notre possession, les contre-propositions des divisions régionales qui vous ont été adressées conformément à l'article 34.2 des Statuts de la FGF ne figurent pas dans l'ordre du jour de ladite AG.

Ces contre-propositions concernent notamment les articles 10 et 22 ainsi que l'article 25 des Statuts proposés.

Dans un souci de respect des dispositions statutaires, nous vous demandons de remédier à ces manquements.

En outre, et contrairement aux éventuels bruits qui pourraient circuler en Guinée, la FIFA promeut la démocratie à tous les niveaux de son organisation. Aussi, selon les principes démocratiques auxquels elle-même se soumet, la FIFA n'a ni le droit ni l'intention de s'arroger le pouvoir de prendre des sanctions à l'encontre du football guinéen si, dans le libre exercice de leurs droits lors de cette AG, certains membres venaient à rejeter une ou plusieurs dispositions soumises au vote.

Nous vous remercions par avance de donner bonne suite à la présente et vous souhaitons d'ores et déjà une bonne Assemblée Générale. En cette période particulière de l'année, permettez-moi d'émettre le souhait que la paix et la sérénité, attendues par tous les fans de football en Guinée reviennent au sein du football guinéen.

FIFA



Fatima Samoura  
Secrétaire Générale

Copie: CAF